



SACS JAUNES

11 et 25 JUIN
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste)

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la
commune :

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi
de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

13 juillet : Le Comité des Fêtes réfléchit à l'organisation des festivités selon les mesures sanitaires en vigueur.

NOUVEAU CAMION PIZZA de Saint-Léger
A compter du 6 juin, tous les dimanches,
à partir de 17h, parking de l'église,
06.16.84.66.22

NOUVEAU : Delphine de Saint-Léger
COIFFEUSE A DOMICILE
MA COIFF A DOM : 07.50.47.73.93

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les scrutins auront lieu :
Dimanche 20 juin (1^{er} tour)
Dimanche 27 juin (2^e tour)
de 8h à 18h dans la

salle Jean Phocion

(mesures sanitaires imposées –
masques obligatoires)

DEPISTAGE DU CANCER COL DE L'UTERUS

Dès le mois de juin prochain, les Audoises âgées de 25 à 29 ans et de 60 à 65 ans **non dépistées récemment**, recevront une invitation du site de l'Aube du CRCDC Grand Est, à se faire dépister pour le cancer du col de l'utérus, en consultant leur médecin traitant, gynécologue ou sage-femme. La cause principale du cancer du col de l'utérus est liée à l'infection persistante par des virus de la famille des papillomavirus (HPV). Il s'agit de l'infection sexuellement transmissible la plus fréquente : près de 80 % des personnes (hommes et femmes confondus) seront exposées à ces virus HPV au cours de leur vie. La plupart du temps ces infections sont transitoires car l'organisme élimine naturellement le virus dans les 2 ans. Mais, dans 10 % des cas, cette infection persiste et peut provoquer des anomalies des cellules du col de l'utérus, qui peuvent évoluer en lésions précancéreuses. Si ces lésions ne sont pas dépistées et traitées, elles peuvent évoluer vers un cancer (10 à 20 ans après l'infection), d'où l'intérêt d'une détection précoce par un dépistage régulier.

Les femmes des autres tranches d'âge seront invitées dans un second temps, afin de permettre aux professionnels de santé et au site de l'Aube du CRCDC Grand Est de gérer la montée en charge de l'activité. Il sera toutefois possible aux professionnels de santé de faire une demande d'invitation auprès du Site de l'Aube du CRCDC Grand Est pour leurs patientes éligibles.

Tiques ! Soyez sur vos gardes...

Si petites et pourtant si nocives quelquefois... les tiques colonisent de plus en plus nos espaces verts, des forêts à nos jardins, en passant par nos bords de lacs... **Leur piqûre peut transmettre plusieurs infections** (maladie de Lyme, babésiose, maladie des griffes du chat, mycoplasme pneumoniae, chlamydia pneumoniae, virus, etc.), qui sont souvent mal détectées et durablement handicapantes, chez l'enfant comme chez l'adulte. La prudence est donc de mise et c'est ce que nous rappelle l'association Enfance Lyme and Co, en campagne de sensibilisation dans toute la France. Qui dit «sortie en plein air» dit «adopter les bons réflexes» : préférer des vêtements et chaussures couvrants (clairs de préférence), faire usage d'un répulsif anti-tiques, examiner tout son corps de retour de promenade (les tiques aiment se nicher dans les pliures et endroits chauds). En cas de tique, **utilisez un tire-tique** et non une pince à épiler ! En comprimant son corps, vous risqueriez de lui faire recracher sous votre épiderme les agents pathogènes contenus dans ses intestins. **Ne mettez aucun produit avant l'extraction du parasite** (pas d'éther ni d'huile), puis désinfectez après. **Notez la date** de morsure et surveillez-vous : si une **auréole apparaît** à l'endroit de la morsure ou en cas de symptômes inhabituels, **prévenez immédiatement votre médecin**. Et n'oubliez pas d'inspecter très régulièrement votre animal de compagnie...

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Chaque propriétaire ou locataire doit entretenir son trottoir. Les produits phytosanitaires étant interdits, il est impossible à l'employé communal de désherber, à la main, les 6 km de trottoirs. Un entretien régulier est indispensable. Les arbres et arbustes de plus de 2m doivent être plantés en retrait de 2m par rapport à l'alignement. S'ils sont à moins de 2m ils ne doivent pas dépasser 2m de hauteur.

ROSIERS ST LEGER

Si vos rosiers n'ont pas repris, adressez par mail à la mairie, une photo des rosiers avec vos coordonnées. Laissez-les encore en deterre. Nous sommes en négociation avec la pépinière. Cependant, vous pouvez en réserver, avant le 25 juin, pour début 2022

M _____ réserve ___ rosiers (12€)

Adresse :